

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de la Commune de Blonville sur Mer

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 30/11/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté du 08/02/2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15/02/2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
ROGER Alain	Adjoint technique pal 2 ^{ème} classe	01/03/2025
BECMONT Sophie	Adjoint technique pal 2 ^{ème} classe	01/03/2025

Avancement au grade de : ATSEM principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BECMONT Marie-Anne	ATSEM pal 2 ^{ème} classe	01/03/2024

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Blonville/Mer, le 03/02/2025
Le Maire, Yves LEMONNIER

Le Maire (ou le Président),
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

